

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE Séance du 15 juin 2011 COMPTE-RENDU
--

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,
Madame Catherine DE PARIS,
Madame Christelle FAUCHET,
Madame Hélène PARRA,

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de suppléant:

Madame Rachida SAHRAOUI,

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Christian POUCHAIN,
Madame Martine GIQUELLO,
Monsieur Fabrice DEWULF,
Monsieur Gérard HERMINET,
Monsieur Giuseppe CASTELLO,
Monsieur Jean-Bernard CARLIER,
Monsieur Pascal HOOGSTOEL,
Monsieur Joël POULY,

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant :

Monsieur François DELACROIX,
Monsieur Jérôme BEREUX,
Monsieur Haizdine BOUZIANE,
Monsieur Joël THULLIEZ,
Monsieur André GUILLEMOT,
Monsieur Christian GALLET,

Etaient excusés :

Représentant de l'autorité territoriale :

Madame Dominique REMBOTTE,
Madame Françoise DAL,
Monsieur Philippe KEMEL,
Monsieur Sylvain ESTAGER,
Monsieur Rudy ELEGEEST,
Monsieur Christophe PILCH,

Monsieur Michel-François DELANNOY,
Monsieur Eric ROMMEL,
Monsieur Dominique PLANCKE,
Monsieur Sylvain STANESCO,
Monsieur Claude NICOLET,

Représentants du personnel :
Monsieur Jérôme BRESSON,
Monsieur DELBECQ

Etaient également présents :

Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint « Organisation et Ressources »,
Monsieur Xavier MAIRE, Directeur des Ressources Humaines,
Monsieur Rémi MAILLARD, Directeur Adjoint Délégué aux Partenariats RH,
Monsieur Wilfried LEFEBVRE, Chef du Service « Communication Interne et Relations Sociales »,
Monsieur Patrice MARCHANT, Chargé de mission « Dialogue Social »,
Madame Isabelle TANCHON, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Monsieur Jean-Paul DEBAETS, assistant de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Expert désignés par l'Administration :

Madame Hélène MULLER, Chef de Service « Accompagnement et Management » à la DRH
Madame Anne WETZEL, Chef de Service à la DGA « Education et Lycées »
Madame Anne WAXIN, Consultante à la Direction Projets et Organisation
Monsieur Jean-François DESPREZ, Délégué Ressources Humaines TOS à la DRH
Monsieur Thierry GILLET, Directeur Adjoint Délégué, Direction du Patrimoine,

Présence de Monsieur Evan MALCZYK, stagiaire à la Direction Adjointe déléguée au développement des Ressources Humaines à la DRH.

Etaient excusés :

Monsieur Yves DURUFLÉ, Directeur Général des Services,
Monsieur François DELAGRANGE, Directeur de Cabinet,
Madame Stéphanie DAFEUR, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Madame Martine PAVOT, Directrice Générale Adjointe « Education et Lycées »

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

Le quorum est atteint.

Mme FAUCHET est désignée secrétaire de la séance et M. CARLIER secrétaire - adjoint.

1. Communication de Monsieur le Président du CTP CE

Plan prévisionnel des investissements : programmation des locaux techniques des agents des lycées.

M. ALEXANDRE informe de la présentation du plan pluriannuel d'investissement (PPI), en séance plénière, les 23 et 24 juin prochains. Le PPI indique, pour l'ensemble des bassins et pour les 4 exercices à venir, les investissements qui seront engagés. Leur montant est élevé (850 millions d'euros), mais il convient d'en défalquer certaines recettes attendues (150 millions d'euros) versées par les différents partenaires (Collectivités, Etat) en contrepartie d'opérations effectuées pour leur compte par la Région. L'investissement net prévu s'élève donc à 700 millions d'euros. Les sommes déjà engagées (130 millions d'euros) pour les opérations déjà en cours ne sont pas comptabilisées dans le chiffre des 700 millions d'euros.

Les opérations d'investissements envisagées ne seront pas toutes de même nature pour tous les bassins, car leurs besoins sont différents, des retards de développement importants étant constatés dans certains bassins, retards que la Région va combler. A ce titre, les conditions de travail (qualité des locaux) des agents des lycées seront bien entendu améliorées. Les travaux d'investissement relèveront davantage du rafraichissement de bâtiments que de constructions de bâtiment neufs, sauf rare cas (la reconstruction du lycée horticole de RAISMES est évoquée). Un troisième niveau d'intervention est prévu, les gros travaux de réhabilitation (évocation du lycée BEHAL de Lens).

A travers ces dépenses d'investissements et de fonctionnement (400 millions d'euros pour les 4 exercices à venir), à travers également l'inclusion dans la conception des travaux de l'évolutivité des besoins, l'objectif de la Région est d'offrir des lycées du « troisième millénaire », sachant accueillir dans les meilleures conditions personnels et élèves (Haute qualité environnementale et Haute qualité sociétale).

Les locaux devront être modulables dans le temps (modularité rendant possible de répondre aux nouveaux besoins par un simple aménagement des locaux et non par une nouvelle construction). La Région se donne donc les moyens de redorer l'image du service public de l'Education, au contraire du Gouvernement qui mène une campagne de communication (création de 17 000 emplois) alors que chacun connaît sa politique de mise à mal du service public de l'Education Nationale.

Mme GIQUELLO (CFDT) souhaite savoir si les travaux envisagés dans le cadre du budget participatif ont déjà débuté.

Nous n'évoluons pas en l'occurrence dans le domaine des travaux mais dans celui du fonctionnement, répond M. le Président. Les 700 millions d'euros en question concernent uniquement les travaux d'investissement. Le budget participatif peut certes, le cas échéant,

selon la volonté du lycée, être affecté en priorité, par exemple, à une opération de réaménagement. Mais, dans l'immense majorité des cas, une faible part du budget participatif sera en tout état de cause consacrée à des investissements, ceux-ci étant davantage appelés à être financés par les fonds de réserve des établissements ou par des dotations spécifiques versées par la Région.

Il revient sur l'esprit du budget participatif institué en faveur des lycées : 5 lycées ont été dotés de 100 000 euros chacun au titre de ce budget. Cette dotation ne peut naturellement concerner immédiatement l'ensemble des lycées, pour des raisons budgétaires. La volonté est d'étendre dans un second temps cette politique de budget participatif à 25 lycées, puis ultérieurement à 100 lycées jusqu'à ce qu'au final l'ensemble des lycées soit concerné d'ici les quatre années d'exercice. M. le Président précise encore l'objectif des budgets participatifs : impliquer le lycée (les élèves, la communauté éducative), premier concerné. La Gestion individualisée des lycées témoigne d'ailleurs de cette exigence de participation des lycées, vu la personnalité de chacun d'entre eux qu'il leur est ainsi offert de faire valoir. Divers exemples de demandes ainsi répertoriées sont donnés, notamment le besoin de « maisons des lycéens », d'internats (Une enquête sur ce point central - le sort d'une filière peut en dépendre - sera réalisée par la Région, une forte demande des parents étant constatée). En conclusion, le budget participatif est un levier (moyens alloués suscitant la réflexion sur les besoins) de revalorisation de l'Education Nationale. A cet égard, la volonté de la Région est de rendre son aura et sa splendeur à l'Education Nationale.

M. DEWULF (CGT) se félicite que les forces de progrès à la tête de la Région aient pris à bras le corps la question du bien-être des élèves, des enseignants, du personnel, en y affectant des moyens financiers. Il demande cependant que les travaux actés en CHS ne soient pas remis en cause par les conclusions de la Gestion Individualisée des Lycées (GIL). Revenant sur cette politique de contractualisation, il estime qu'elle permettra de disposer d'une vue globale, issue des utilisateurs eux-mêmes, sur l'ensemble des besoins spécifiques des lycées. Il souhaite enfin que les organisations syndicales soient informées des travaux envisagés.

M. POUCHAIN (CFDT) sollicite également la pleine association des organisations syndicales, l'établissement d'un calendrier, l'indication des établissements concernés ainsi que la confirmation que les travaux envisagés le soient bien en sus de ceux actés en CHS et que les agents soient impliqués dans les choix (la situation de Baggio est citée comme contre-exemple (éloignement de la salle dédiée aux agents)).

M. le Président indique que d'une manière globale, un audit abondant entre autres les problèmes évoqués, a été fait sur l'ensemble des établissements. Les résultats en sont connus et il convient aujourd'hui de les traduire en actions. Cependant, la Région n'intervient qu'en tant qu'ensemblier (l'EPL intervient nécessairement dans les décisions). Elle ne peut donc agir en toute autonomie, le dialogue est nécessaire. Ainsi le lycée fait part de ses préférences, puis la Région apprécie la faisabilité technique de la demande, le bon sens présidant de cette façon à la détermination des actions à réaliser. C'est aussi pourquoi l'essentiel de ce qui est demandé devrait pouvoir être réalisé. M. le Président évoque, à ce moment, le besoin de procéder à la modélisation des bâtiments à construire, pour en maîtriser toute la complexité et intégrer l'évolutivité des besoins dans les constructions. L'objectif étant, au-delà des efforts d'ores et déjà réalisés par la Région pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, d'élever

maintenant significativement la qualité de vie dans les lycées et d'en faire des lieux de vie favorisant l'aspiration à réussir.

M. ALEXANDRE remercie les membres pour leur soutien à cet objectif. et les assure de leur parfaite information des travaux qui vont être réalisés.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 11 février 2011

Suite à intervention (demande de modification d'un point du compte-rendu figurant au dossier) de M. POULY, M. LEFEBVRE rappelle que seul le procès-verbal est soumis à approbation et inséré à cette fin dans le dossier destiné aux membres, et non le compte-rendu détaillé des séances (document supplémentaire réalisé à la demande des représentants), inséré cette fois par erreur dans les dossiers « papier ». Il est rappelé que le procès-verbal a néanmoins été transmis aux membres par le biais du dossier numérique.

M. DEWULF évoque également ce point, confirme avoir bien reçu par mail le procès-verbal, tout en demandant à ce qu'il soit également adressé à tous les membres sous format papier, ce qui n'a effectivement pas été fait cette-fois, par erreur, bien compréhensible vu la charge de travail pesant sur le service Communication interne et Relations sociales.

M. le Président précise que le compte-rendu sera modifié ou tout au moins les observations transmises. Il invite ensuite au vote sur le procès-verbal.

M. DEWULF souligne tout l'intérêt des comptes-rendus vu les engagements de la Région qu'il consigne et auxquels il saura se référer dans l'intérêt des agents, et souhaite également une modification concernant la consignation de l'une de ses interventions, et indique qu'il apportera quelques précisions à ses positions en cours de séance.

L'adoption du procès-verbal est soumise au vote (à main levée).

La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5	2	5	1
CONTRE				
ABSTENTION				
NE PREND PAS PART AU VOTE				

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

Avis favorable à l'unanimité

3. Rapports pour avis

- **Direction Générale Adjointe « Organisation et Ressources » :**

- Présentation du référentiel des emplois Techniques au sein des lycées par Rémi MAILLARD, Directeur Adjoint Délégué aux Partenariats RH

M. MAILLARD présente le dossier, en complément des documents transmis aux membres. Il évoque d'abord trois objectifs forts du projet :

- la volonté de structuration des ressources humaines des lycées (telle que réalisée pour le Siège), avec un objectif d'opérationnalité du référentiel dès les EAP de septembre prochain
- l'objectif d'informatisation, dès septembre également, des données liées aux ressources humaines des lycées (comme réalisé pour le Siège)
- le souhait de reconnaissance des identités professionnelles, de nature à prévenir l'excès de polyvalence et à légitimer les formations appropriées demandées.

M. MAILLARD rappelle ensuite que le document aujourd'hui présenté est le fruit d'une écoute des praticiens eux-mêmes (440 personnes sollicitées, plus 50 proviseurs ou intendants), et d'une négociation avec les représentants du personnel en CTP et les organisations syndicales, dont les remarques ont été très majoritairement reprises. Le document, toujours amendable, devrait donc recueillir l'assentiment du comité, étant d'emblée indiqué que 2 points seront traités ultérieurement, la question des correspondances entre grades et emploi (question dont le traitement impliquera les CAP compétentes), et la question du référentiel des emplois des EMOP (la réorganisation en cours appelant ce report).

M. DEWULF, au nom de la CGT, se félicite du report, acté en CTP dernier, de ce point, en ce qu'il a permis l'amélioration du projet. Notamment, est aujourd'hui prise en compte l'importance de la question de la correspondance entre grades et emplois. Il demande la reprise rapide des discussions sur ce point.

Tout en reconnaissant l'avancée sociale et l'écoute dont elle a bénéficié, la CGT émet à l'encontre du projet quelques critiques, marginales :

- caractère inapproprié du verbe « contrôler » (renvoyant à l'action d'un organisme de contrôle, et sous-tendant l'idée de responsabilité pouvant être engagée). Il convient de lui substituer celui de « vérifier » ;
- mention nécessaire dans les fiches métiers, le cas échéant (agents d'accueil et -fonction de conseil- chefs de cuisine, seconds de cuisine et agents de restauration) de la dimension « relations de travail avec les élèves » (a contrario, supprimer cette mention pour la fiche « ouvrier en installations sanitaires et thermiques ») ;
- dédoublement, pertinent, de la fiche magasinier (en fiches « magasinier alimentaire » et « magasinier »), mais non accompagné à tort :
 - pour la fiche « magasinier »,
 - de la suppression de la relation de travail avec le chef de cuisine,
 - de la nécessaire liaison avec les UTIL du tri des déchets informatiques,
 - pour la fiche « magasinier alimentaire »,
 - de la suppression de la relation avec le chef d'équipe,
 - de la suppression de la liaison avec les UTIL ;

- nécessaire suppression de l'assertion « préparation des repas » dans la fiche « agent polyvalent d'entretien », à remplacer par « aide à la préparation des repas » ;
- fiche « agent en équipement bureautique et audiovisuel » : intégrer l'intervention du magasinier dans l'activité « installations des équipements : réaliser l'inventaire du matériel en lien avec le gestionnaire » ;
- fiche « agent de restauration », concernant la mission *« Maintenance et hygiène des locaux et matériels : repérer les risques liés à l'intervention et appliquer les procédures existantes pour s'en protéger ; installer et mettre en sécurité le périmètre de travail »* : ainsi formulée, la fiche confère anormalement une responsabilité élevée à l'agent. Il convient donc de mentionner que ces activités s'effectuent sous la responsabilité du second de cuisine ou du chef de cuisine ;
- fiche « lingère » : rajouter l'activité de « désinfection annuelle des matelas ».

Après ces remarques, M. DEWULF tient à remercier le Président pour son écoute et la qualité du débat rappelant au passage quelques exemples de demandes satisfaites.

Il évoque ensuite la différence de nature entre « fiche métier » et « fiche de poste », comprenant et acceptant que cette dernière définisse (dans une proportion estimée à 20 %) l'emploi concret de l'agent.

Cependant, constatant une certaine discordance sur ce point avec les services de la DRH, il demande à M. le Président de s'engager à ce que la fiche de poste se contente bien de prendre en compte les seules spécificités de chaque emploi (adaptation à l'établissement), et non qu'elle constitue le moyen de se détourner de la fiche métier (en prévoyant de nouvelles tâches, telles celles de nettoyage des abords de la loge pour les agents d'accueil). A la condition de l'engagement du Président en ce sens, de la prise en compte des remarques formulées précédemment, du caractère ouvert de la discussion à venir sur la question de la correspondance entre grades et emplois, la CGT votera en faveur du projet, dont elle reconnaît la complexité par ailleurs.

M. DEWULF sollicitera dans une prochaine intervention, en cas d'adoption du projet, sa rapide mise en œuvre et l'information des agents. Il considère en outre qu'il y aura obligation pour tous de se référer exclusivement à ces fiches métiers, pour les agents nouvellement recrutés mais aussi pour les agents en poste. Aussi, au-delà de la simple diffusion de la fiche métier, il s'imposera de réunir les agents déjà en poste pour recadrer leurs fonctions. Il est probable d'ailleurs que ce recadrage révèle des situations de détournement d'emplois Régionaux (vers du travail administratif ou de laborantin) à son profit par l'Etat. Il conçoit le projet comme incluant ce processus de cadrage des agents.

M. POULY adhère aux remarques de la CGT qu'il s'apprêtait à évoquer et qu'il complète. Il se félicite tout d'abord que M. MAILLARD reconnaisse l'importance de l'expérience professionnelle et du fait qu'il sera possible de discuter des spécialités. De même, il salue le fait que M. DE VREESE ait entendu la revendication de l'UNSA portant sur la fiche de « magasinier alimentaire », souhaitant néanmoins y apporter le correctif évoqué par M. DEWULF. Il a également bien noté l'inscription à l'ordre du jour des CAP de la question de la correspondance des grades et emplois. Il sollicite ensuite que la fiche emploi, référence importante pour les agents, leur soit remise. Il regrette par ailleurs le nombre élevé de discussions et de réunions qu'aura nécessité l'élaboration du référentiel des emplois techniques des lycées, même s'il se satisfait du résultat final, tout en avertissant par avance de la vigilance de son organisation quant au contenu des futures fiches de poste notamment les 20% spécifiques et les fiches EMOP. Il souhaite la présence des délégués

RH « TOS » aux discussions futures. M. POULY fera ultérieurement également valoir qu'il ne peut être question de coexistence de fiches métiers différentes selon que l'agent est déjà ou entre seulement en fonctions.

M. POUCHAIN convient de ne pas revenir sur l'ensemble des points déjà évoqués. Il tient néanmoins à prévenir du risque de désaccord avec les services de la DRH quant au contenu complémentaire des fiches de postes (les fameux 20% spécifiques). Il sollicitera par la suite que, conformément à la loi, le métier figure sur la fiche de paie

M. MAILLARD indique que les fiches de postes, lesquelles procéderont bien entendu des fiches métiers, seront présentées lors des entretiens annuels de progrès qui débiteront en septembre prochain. Ainsi tous les agents seront, en la matière, logés à la même enseigne. Cette phase d'entretien sera également l'occasion de relever les problèmes liés aux missions confiées aux agents. Il en est déjà ainsi lors des EAP des agents du siège (balayage des missions). Il ajoute qu'une communication plus générale sur le référentiel sera également réalisée à la rentrée.

M. le Président conclut les débats. Il en relève la richesse, le besoin, le résultat probant, preuves de la réalité du dialogue social à la Région. Sous les réserves émises, auxquelles il adhère sauf impossibilité juridique (*suppression du vocable « contrôler » ; modifications à apporter aux fiches métier ; précautions sur l'interprétation des « 20 % » que prévoiront les fiches de postes ; pas de distinction en matière de fiche métiers en fonction de la date d'arrivée des agents dans la fonction publique ; mention du métier sur la fiche de paie*), et s'engageant à ce que le document (modifié) soit remis aux agents à la rentrée de septembre (et communiqué aux responsables d'établissement), il soumet le projet au vote.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5	2	5	1
CONTRE				
ABSTENTION				
NE PREND PAS PART AU VOTE				

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

Avis favorable à l'unanimité

Explications de vote :

la CGT vote pour, par rapport à la démarche et sous réserve que les précisions et modifications exposées lors du débat, soient intégrées dans les fiches de poste.

- **Direction Générale Adjointe « Organisation et Ressources »**
 - Mesures liées à la rentrée scolaire par Rémi MAILLARD, Directeur Adjoint Délégué aux Partenariats RH

M. MAILLARD présente le dossier, en complément des éléments transmis aux membres. Il fait d'abord état des mesures justifiées par l'ouverture de nouveaux équipements, puis des autres mesures liées à la mise en œuvre du référentiel de dotation. Il rappelle à ce propos la contrainte budgétaire. Un travail a néanmoins été engagé sur les établissements les plus déficitaires. Ceux-ci ont été présentés aux membres, avec communication des mesures envisagées en faveur des lycées concernés. Ce travail constitue un premier pas vers une meilleure connaissance des établissements, rendu possible par la politique de Gestion Individuelle des Lycée (GIL) menée par Mme WETZEL et les collègues de la direction générale en charge des lycées, et à laquelle la DRH a participé bien volontiers.

Ceci correspond à un engagement pris et manifestement tenu par la Région, note M. le Président.

M. POUCHAIN rappelle la demande de la CFDT consistant à disposer d'une vision d'ensemble des établissements faisant ressortir précisément les situations excédentaires et les situations déficitaires. Les documents transmis aux membres (gel de postes, créations, ..) ne permettent pas cette vue d'ensemble, et notamment d'apprécier le bien fondé des gels de postes dans tel ou tel lycée. Par ailleurs, M. POUCHAIN, entendant le contexte budgétaire rappelé à l'instant, revient cependant sur l'annonce de l'exécutif de création de 300 postes, contestant en substance le principe de gel et de redistribution des postes. Il défend la création nette d'un certain nombre de postes, faisant remarquer que s'il est aujourd'hui question de création de postes dans certains lycées, elles correspondent en fait à des « redéploiements », situation qu'il n'entend voir perdurer.

M DEWULF regrette à titre liminaire que les représentants n'aient pas été destinataires plus tôt des documents (seules les organisations ont été destinataires des documents, le 14 au soir), quand bien même ces derniers ont fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales. Il en découle une difficulté d'analyse pour les représentants. Mais la situation s'améliore, reconnaît-il, puisqu'aucun document n'avait été transmis à l'occasion du CTP du 1^{er} février dernier.

L'amélioration porte ainsi notamment sur l'information relative aux lycées déficitaires. Il s'étonne que dans la liste des lycées déficitaires, deux lycées (dont la situation a pourtant été discutée) ne figurent pas : le lycée Rimbaud de Sin-le-Noble, et le lycée agricole de Sains Du Nord ; par ailleurs, il souhaite une explication quand au « classement » des lycées sur le tableau des « propositions de création de postes dans les établissements scolaires ». Par contre, M DEWULF se dit déçu s'agissant de l'information faite sur les lycées excédentaires : le tableau de « situation des établissements dans lesquels un ou plusieurs postes sont gelés » lui paraît obscur. Il souhaite qu'à l'avenir deux tableaux soient élaborés, explicatifs et détaillés (demandes dont il rappelle qu'elles avaient conditionné le vote favorable de la CGT en CTP du 02/07/10) :

- tableau indicatif par lycée des moyens retirés par référence au référentiel de dotation (lycées excédentaires),
- tableau indicatif par lycée des moyens ajoutés par référence au référentiel de dotation (lycées déficitaires).

M. DEWULF note encore qu'il est prévu l'augmentation (+ 11) de l'effectif des EMOP, la diminution (-18, contre -12 lors de la réunion) des titulaires remplaçants (EMOP), ce dernier chiffre étant inquiétant si, au contraire de postes vacants, des agents occupaient ces postes.

Constatant la persistance des difficultés d'analyse, M. DEWULF réitère la demande de document global exhaustif et rappelle qu'il était prévu sa transmission à la mi-juillet. Il craint la pratique du gel des postes à fin de gestion à courte vue de la rentrée et la méconnaissance de la situation (déficit ?) réelle des lycées concernés par un gel de poste. Il relève, dans le même ordre d'idées, un défaut de concordance entre l'importance des excédents et le nombre de poste gelés en conséquence. Il rappelle à ce titre le besoin de classement des lycées, du plus excédentaire au moins excédentaire. Ce type d'information objectiverait les décisions et faciliterait leur acceptation, d'autant que la situation financière de la Collectivité est prise en compte. Il revient sur la nécessaire mention dans ce tableau des lycées Rimbaud de Sin-le-Noble et de Sains Du Nord, lesquels méritent l'attribution immédiate d'un poste, nonobstant la position (négatrice de la charge de travail des agents) de la direction de ces établissements,

Vu ces difficultés d'analyse, notamment le défaut d'information sur les lycées déficitaires dont les deux lycées précités, il informe que la CGT ne peut voter en faveur du projet. Il aborde de nouveau ensuite la question budgétaire et propose à l'exécutif d'affecter au financement de postes dans les lycées déficitaires, les recettes provenant de l'intégration à venir (plus favorable en terme de charges patronales que le détachement) des agents actuellement encore en détachement, position, note-t-il, dont l'intérêt pour les agents, vu l'évolution de la situation, est bien moindre qu'en 2006. Il revient enfin sur la nécessité et la possibilité (la Région dispose des éléments d'information) d'élaborer un document exhaustif de tous les établissements, dont la communication tairait les rumeurs (lycées favorisés) circulant quant aux raisons des moyens en personnels alloués.

M. POULY fait part de la profonde déception de l'UNSA devant l'absence (malgré l'engagement du contraire motivant d'ailleurs le vote positif de l'UNSA au CTP de juillet dernier) d'un document global exhaustif (déficits / excédents ; postes redistribués) reprenant la situation de tous les lycées [M. POULY rappellera un peu plus tard la demande exprimée en réunion *(la seule fait-il remarquer, malgré l'engagement contraire au CTP de février dernier)* par son organisation consistant à disposer d'une présentation par secteur (restauration, maintenance, encadrement, ...) de la situation réelle des lycées. La transmission tardive de derniers documents n'en a pas permis l'examen et ne peut compenser l'insuffisance d'éléments d'analyse (Il cite notamment le cas du lycée Baudelaire à Roubaix où il est impossible de savoir si, après le gel d'un poste d'IST, il reste encore un agent IST). Pour ces raisons, l'UNSA ne peut s'exprimer sur le référentiel proposé. M. POULY précise la nature du document souhaité. Il évoque enfin son étonnement sur l'absence de proposition :

- de redistribution (pourtant actée en CTP) dans les établissements (où pourtant des postes correspondants sont vacants) d'agents des équipes mobiles de titulaires-remplaçants en entretien,
- de renforcement des UTIL,
- de renforcement des équipes mobiles de remplacement en restauration.

M. DE VREESE tient tout d'abord à réaffirmer l'engagement de l'Exécutif s'agissant de la création des emplois techniques dans les lycées. Il confirme également la permanence de

l'engagement de maintenir le nombre de contrats aidés (dont il rappelle que leur titulaire peut sous condition d'ancienneté se présenter à l'examen professionnel d'ATEE organisé par la Région). Il se conçoit, ajoute M. DE VREESE, que ces orientations soient impactées par les décisions du Rectorat (fermeture du lycée Lalo par exemple ; remise en cause de la nature d'un établissement, fusion et restructuration d'établissement, création d'internats). Ces mouvements rendent complexes l'identification des besoins réels et donc la consignation actuelle (déficit / excédent) de la situation de chaque lycée. Par contre, la connaissance de l'ensemble des éléments relatifs aux besoins des lycées permettra d'avancer dans la mise en œuvre de l'engagement et dans l'information en toute transparence des représentants. Il tient à assurer, quant à l'équité entre établissements à laquelle se montre attentifs les représentants, que la Région tient compte, à l'occasion d'un départ à compenser, de la situation comparative des lycées pour déterminer l'établissement bénéficiaire du nouveau recruté.

Pour ces raisons, s'il ne peut être aujourd'hui établi un document exhaustif et plus élaboré, les documents présentés n'en constituent pas moins un rapport d'étape important et nécessaire, vu la proximité de la rentrée scolaire à organiser dans les meilleures conditions. La détermination exhaustive des besoins de tous les établissements reste à effectuer et le sera, en concertation avec les partenaires sociaux.

M. MAILLARD répond aux interrogations techniques suscitées par les tableaux présentés :

- particularités des 3 premiers établissements figurant sur le tableau des « propositions de création de postes » ;

- inclusion dans les chiffres des rompus de temps partiel (mais les temps partiels ne peuvent être considérés comme du déficit vu la possibilité d'un retour à temps plein des agents) ;

- par ailleurs, autre élément de compréhension des tableaux ajoute M. MAILLARD, il convenait de prioriser les propositions (de gel /de création). Dès lors, certaines situations (lycées déficitaires évoqués par M DEWULF ; la question des EMOP) ne sont pas évoquées dans les documents, du simple fait de leur traitement ultérieur, et non par ignorance des besoins (qui contredirait la pertinence du référentiel de dotation): les déficits en personnel seront bien comblés, mais ultérieurement.

Mme GIQUELLO rapporte le questionnement des agents face à l'évolution du statut juridique des GRETA (qui vont devenir indépendants), puis le besoin de renforcement en personnel dans les établissements à forte activité des GRETA, enfin la présence illégale de boissons alcoolisées dans les locaux des EPLE. Elle souhaiterait également savoir si les personnes travaillant pour l'Etat sont bien comptabilisées comme « absentes » pour les tâches d'entretien. Elle déplore l'absence de « fiches emploi » pour les personnes affectées à la reprographie.

Mme FAUCHET s'étonne de ne pas voir figurer dans le tableau « proposition de création de postes » le LP des Travaux Publics de Bruay, alors même que plusieurs éléments plaideraient pour cet ajout : l'accueil de 107 élèves supplémentaires pour l'année suivante, l'importance du GRETA fonctionnant dans ce lycée. Elle souhaite donc la modification du tableau considérant qu'il convient d'octroyer les moyens de fonctionnement nécessaires à cet établissement. Elle alerte enfin sur l'important volume de CUI dans cet établissement et sur les dysfonctionnements corrélativement encourus vu le désengagement en matière sociale du Gouvernement (gel de postes de CUI).

M. le Président souhaite lever le malentendu évoqué par M. POUCHAIN s'agissant de la politique de recrutement dans les lycées. Il précise ainsi que, s'agissant des postes restant à créer eu égard à l'engagement de la Région, ils seront bien pourvus, mais selon un processus nouveau rendu nécessaire par l'évolution de la contrainte budgétaire (étant fait remarqué que 29 postes ont été créés malgré ce nouveau contexte). En effet, les postes seront affectés (et les établissements bénéficiaires ciblés) en fonction des besoins tels que précisément recensés via la GIL (Gestion individualisée des lycées), et auxquels il sera répondu dans les 4 exercices à venir.

Dans cet objectif, les éléments contenus dans les documents transmis renvoient à la situation actuelle telle que mise en évidence par la GIL. Il n'était pas envisageable de fournir un tableau global eu égard à la récolte récente des nouvelles données. Les résultats de la GIL sont la nouvelle base de détermination des lycées devant bénéficier de moyens supplémentaires.

Par ailleurs, M. le Président invite à considérer les effets de la « mission de réalisation des actifs immobiliers », c'est-à-dire (prenant l'exemple du lycée de Saint-Amand-les-Eaux où 60 % des surfaces sont inutilisées) de la politique consistant à décider d'une utilisation optimale des surfaces inoccupées (900 000 m²) (*internat par exemple, ou entreprise recevant en alternance des jeunes suivant une formation dans la localité*), ceci en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (élus locaux, associations de parents d'élèves, ...).

Cette gestion dynamique des propriétés de la Région générera (le cas échéant) des recettes qui viendront alimenter (engagement du Président de Région) le budget consacré à satisfaire les besoins des lycées. Enfin, l'évolution politique en 2012 de la situation permettrait de répondre davantage encore aux besoins des lycées.

Rappelant la nature du document transmis (besoins prévisionnels basés sur la situation connue ce jour), M le Président indique que dès la rentrée prochaine, des réajustements pourront avoir lieu sur la base d'informations nouvelles. Il fait remarquer, d'une manière générale, sa totale disposition, et celle de tout l'Exécutif, à écouter et entendre les arguments des représentants. En ce sens, il propose qu'un rapport d'étape soit présenté en CTP avant la fin de l'année civile, alimenté par les informations (quels sont les besoins ?) issus des travaux à mener par la commission n° 5 (commission « lycées », où 4 groupes de travail sont constitués). De nouvelles embauches, assises sur ces travaux et l'avis du comité, financées comme indiqué précédemment, pourront alors être décidées. Par sa politique volontariste, la Région assurera donc, en tous les cas, l'évolution positive des moyens en personnel des lycées.

D'ici au rapport d'étape proposé, M. le Président se propose d'enregistrer les remarques des représentants, de nature à affiner et compléter le tableau. L'an prochain, les documents présentés feront apparaître précisément les niveaux d'excédent ou de déficit de chaque lycée. Mais pour cette année, rappelle M. le Président, les documents transmis à l'occasion du présent comité seront bien notre base de référence, comme expliqué.

M. DEWULF souscrit quasi totalement aux objectifs indiqués par M le Président et a bien noté que l'on s'entendait sur le chiffre des postes restant à créer. Mais il tient à préciser sa revendication relative à la nature des documents d'information qu'il demande. Il comprend certes les contraintes budgétaires et la complexité de la situation (*il demande que soit pris en compte dans l'examen des situations des lycées, le nombre des contrats aidés et leur évolution*). Il admet assurément aussi le changement de la situation budgétaire de la

Région. Mais sa demande ne s'en trouve pas empêchée, et est celle-ci : disposer d'un tableau unique, exhaustif et ainsi, placer les syndicats et le comité en situation d'émettre leur avis en toute connaissance de cause. Qu'un tel tableau soit dès à présent réalisé n'empêcherait aucunement d'en accepter l'évolution. M. DEWULF réitère enfin sa ferme volonté que les deux lycées qu'il a évoqués tout à l'heure soient mentionnés dès à présent dans le document « propositions de créations de poste ».

M. POULY conteste que la position de son organisation soit figée. Il fait valoir la capacité de l'UNSA à prendre ses responsabilités. Il cite l'exemple du vote favorable de son organisation en CTP de juillet 2010, malgré la position de départ de son organisation. Il synthétise ensuite la demande de l'UNSA : disposer d'une photographie précise de l'existant, incluant le volet « contrats aidés ».

Après ces échanges, M. le Président propose de clore les débats. Il rappelle ses propositions *(accord pour que des informations supplémentaires soient transmises avant le 14/07 aux représentants tout en précisant que le tableau transmis sera un document de travail non diffusable ; prise en compte d'une liste complémentaire ; mention sur le tableau des deux lycées évoqués (le lycée Rimbaud de Sin-le-Noble, et le lycée agricole de Sains Du Nord) (1 poste pour chacun d'entre eux) ; attendre les conclusions des groupes de travail de la commission n°5 ; assurer les moyens financiers nécessaires à la gestion de l'important parc informatique (180 000 ordinateurs))*. Il confirme qu'il est proposé au comité de s'engager aujourd'hui sur les documents présentés ce jour, rappelant la possibilité d'affiner ultérieurement l'appréciation des besoins. Dans ce cadre, le nombre de contrats aidés sera pris en compte.

M. DEWULF se félicite de la transparence des débats et de l'existence d'outils de travail. Il s'engage à ce que son organisation ne fasse aucune diffusion publique des documents transmis. Il fait part de sa satisfaction de voir prise en compte sa demande relative au lycée Rimbaud de Sin-le-Noble et au lycée agricole de Sains Du Nord, et que des informations supplémentaires soient transmises d'ici au 14 juillet prochain.. Pour ces raisons, la CGT votera en faveur du projet.

L'avis est de nouveau sollicité [avec les améliorations actées, dont l'addition de colonnes supplémentaires (qui ne concerneront cependant pas les contrats aidés)] dans les documents.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).
La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5		5	1
CONTRE				
ABSTENTION		2		
NE PREND PAS PART AU VOTE				

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

Avis favorable

Explications de vote :

La CGT et l'UNSA votent pour, compte tenu des engagements pris par le Président du CTP CE sur la transmission, pour le 14 juillet 2011, du tableau des dotations actualisé de l'ensemble des établissements (déficitaires et excédentaires) et du rajout de 2 établissements (Sains du Nord et Sin le Noble) dans l'attribution d'un poste supplémentaire.

La CFDT s'abstient car aucune création nette de poste n'est décidée.

- **Direction Générale Adjointe « Organisation et Ressources »**

- Orientations PDE lycées par Anne WAXIN, Consultante à la Direction Projets et Organisation – diffusion d'un questionnaire

Mme WAXIN présente le dossier en complément des documents transmis aux membres.

M. DEWULF se félicite de l'orientation préconisée. La CGT avait, signale-t-il, souligné la réalité des basses rémunérations parmi les agents des lycées. Il fait remarquer le taux anormalement bas (5 %) de bénéficiaires de remboursements de frais de transports en commun, situation posant question (communication insuffisante ; attitude rigide de l'autorité fonctionnelle quant aux horaires). Aussi est-il demandé que le questionnaire PDE soit envoyé à l'adresse des agents, avec enveloppe de réponse incluse. Il souhaite participer à la suite des travaux et obtenir le bilan de cette enquête.

M. POULY se félicite également du projet, rappelle l'intervention régulière et de longue date de son organisation sur ce dossier (question en CTP central il y a 2 ans). Il considère comme prioritaire, vu les longues et coûteuses distances domicile / travail parcourues par certains agents, d'examiner les possibilités de changement d'affectation. Il évoque ensuite, comme exemple de l'attitude parfois très négative de l'Autorité Fonctionnelle, le refus de certaines (rares néanmoins) directions d'établissement d'admettre dans les parkings (« réservés aux élèves ») les vélos des agents. Il préconise que les horaires des transports en commun soient systématiquement affichés, ce qui est déjà le cas dans de nombreux établissements.

M. POUCHAIN ne revient pas sur les points déjà abordés. Il souhaite connaître le nombre de moyens de locomotion utilisés par les agents (tramway, métro, bus). Il émet une critique

quant au fait que ce soient des établissements importants qui aient été retenus pour l'enquête. Il considère en effet que la question du déplacement peut se poser différemment selon que l'établissement est important ou non.

M. MAILLARD confirme que ce sont plutôt les gros établissements (15, correspondant à 500 agents qui pourraient être ainsi touchés dès la prochaine rentrée scolaire) qui ont été ciblés. L'étude dans les établissements de moindre importance se fera néanmoins. Il évoque enfin le besoin de prendre le temps de bien analyser les situations particulières de chaque lycée. Il évoque la réalité (sauf exceptions) des impératifs de fonctionnement de service pour justifier de l'impossibilité de mettre en adéquation horaires de transports en commun et horaires de travail des agents. Il réfute l'idée, suggérée dans les débats, que l'Administration ignore la dimension du problème que pose les distances importantes de trajet domicile / travail. Au contraire, affirme-t-il, c'est une préoccupation de l'Administration. Il est un fait cependant que l'Administration n'est pas toujours sensibilisée par les agents sur leur problème de transport *(Il est fait remarquer que les documents tels que ceux réalisés dans le cadre du dossier PDE, permettent à l'Administration de relever elle-même les situations problématiques)*. En tout état de cause, il faut bien admettre que l'éloignement d'un agent n'est que l'un des critères (autre critère : les compétences à occuper le poste) de changement d'affectation.

Mme GIQUELLO note que nombre de directions d'établissement ont su modifier dans leur intérêt les horaires des agents : elles devraient pouvoir faire de même dans l'intérêt cette fois des agents.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	4	2	5	1
CONTRE				
ABSTENTION				
NE PREND PAS PART AU VOTE				

Nombre de membres ayant voix délibérative : 12

Avis favorable à l'unanimité

Explications de vote :

La CGT vote pour, à condition de participer à la suite des travaux, ce à quoi s'engage M. ALEXANDRE.

4. Questions diverses

Questions inscrites au titre de l'article 25 du décret

Les réponses écrites aux questions diverses sont remises aux membres et seront annexées au procès-verbal.

La séance du CTP CE du 15 juin 2011 est levée à 12h.

Fait à Lille, le 2011.

Jean-Marie ALEXANDRE
Président